



PLUS D' ACTIONS POUR PLUS D'EGALITE FEMMES-HOMMES! Briefing à l'attention des membres du LEF, contenant des propositions d'actions pour l'année 2012 relatives à la mise en œuvre de la stratégie européenne 2020 dans une perspective de genre

février 2012

Résumé: Pourquoi et comment les membres du LEF doivent s'engager au niveau national et européen?

Pourquoi ?

La stratégie 2020 guide les politiques sociales et économiques de tous les pays de l'Union européenne. L'égalité entre les femmes et les hommes n'est pas un objectif explicitement défini par la stratégie européenne 2020 mais est perceptible à travers les sous-objectifs relatifs à l'emploi (un des objectifs globaux de la stratégie est d'atteindre un taux d'emploi de 75% pour les femmes et les hommes confondus), à l'écart salarial, à l'offre de services en matière de garde d'enfant, à l'amélioration de la conciliation entre vie professionnelle et privée et à l'augmentation du secteur de garde (enfants, personnes dépendantes) en tant que secteurs de croissance à hauts potentiels. Le fait qu'il y ait un unique objectif pour les femmes et les hommes en termes d'augmentation du taux d'emploi est problématique car cela ne prend pas en compte les points de départ différents des femmes et des hommes sur le marché du travail. De plus, certains groupes de femmes, tels que les femmes seules cheffes de famille, les femmes handicapées, les femmes âgées, les rom, etc, sont invisibles et les obstacles réels empêchant la participation des femmes au marché de travail demeurent cachés. Dès lors, il est nécessaire de faire pression sur les Etats membres et la Commission européenne pour intégrer une perspective de genre à l'ensemble de la stratégie 2020 et aux processus qui mènent à la réalisation de ses objectifs.

Comment ?

La stratégie 2020 comporte une série de processus complexes. Un des instruments principaux de cette stratégie est le Programme national de réforme (PNR) que chaque Etat membre élabore avec ses partenaires: les partenaires sociaux, les autorités régionales/locales et d'autres, dont les organisations non-gouvernementales. Il est impératif que les organisations membres du LEF participent à l'élaboration du PNR au niveau national afin de faire pression sur leurs gouvernements nationaux pour intégrer et renforcer l'objectif d'égalité entre les femmes et les hommes.

1. **Dès maintenant et jusqu'au mois d'avril : S'engager dans l'élaboration du Programme national de réforme** qui devrait être adopté au mois d'avril 2012. Les Etats membres sont censés consulter les organisations travaillant sur le terrain, y compris les ONG. Veuillez vérifier les sites officiels des ministères (le plus souvent il s'agit du ministère des affaires économiques ou financières).
2. **Maintenant : Envoyer la « lettre modèle »** qui se trouve en annexe au ministre ou à la personne responsable au ministère de l'élaboration et la mise en œuvre du PNR et de la stratégie 2020 en leur demandant d'intégrer une perspective de droits des femmes et d'égalité femmes-hommes dans le PNR. Envoyez une copie de votre lettre aux ministres responsables de l'égalité entre les femmes et les hommes.
3. **Fin avril : Se procurer le Programme national de réforme de votre pays** (vérifier le site du ministère, téléphoner, demander une copie car il s'agit d'un document public) pour aider le LEF à évaluer la situation. Informer le secrétariat du LEF de ce qui s'y trouve : est-ce qu'il contient des mesures visant les femmes?



L'écart salarial, les services de garde, la féminisation de la pauvreté? Contient-il des mesures pouvant aller à l'encontre de l'égalité, (par exemple des réformes du système de retraites ne tenant pas compte du parcours professionnel des femmes) ? Est-ce que le programme a été élaboré dans une perspective du genre ?

1. Le processus annuel de mise en œuvre de la stratégie 2020 et les possibilités d'action du LEF

La stratégie 2020 est mise en œuvre au moyen d'un processus annuel de coordination économique entre les Etats membres et la Commission européenne, appelé « Semestre européen ». Le but est de permettre à la Commission européenne de donner son avis sur les politiques macro-économiques et les réformes structurelles que les Etats membres doivent mettre en place pour atteindre les objectifs de la stratégie 2020. Ce processus de coordination est dominé par les questions macro-économiques et fiscales et il est difficile d'y inclure les problématiques d'égalité femmes-hommes ou de politiques sociales et d'inclusion alors que la Commission européenne a émis des recommandations pour lutter contre le chômage et les conséquences sociales de la crise dans l'enquête annuelle de croissance de 2012. Cependant les problématiques macro-économiques, et plus particulièrement les recommandations de réduction des dépenses publiques, ont un impacte sur les politiques en matière d'égalité femmes-hommes et pourraient même provoquer un recul.

Pour faciliter la mobilisation des membres, voici un aperçu du processus en 2012 avec un calendrier indiquant les actions possibles

Calendrier annuel	Activité*	Possibilités d'actions du LEF
novembre (2011)	La Commission européenne publie « l'enquête annuelle de croissance », dans lequel une analyse est proposée sur la situation économique et le progrès de la stratégie 2020. Ce document définit des priorités pour les Etats membres pour l'année à venir dont les stratégies nationales doivent tenir compte.	En 2011, le LEF a envoyé une lettre au Président de la Commission avant l'adoption de l'enquête annuelle, qui a été adoptée précipitamment sans réelle notification au préalable. A l'avenir, le secrétariat du LEF pourra entrer en contact avec la Commission européenne avant l'adoption de l'enquête annuelle de croissance en faisant de propositions relatives aux priorités liées à l'égalité femmes-hommes. Le secrétariat du LEF peut évaluer l'enquête annuelle de croissance dans une perspective de genre.
février-mars	Les différentes formations au Conseil discutent l'enquête annuelle de croissance. Début mars, le Conseil propose une orientation stratégique aux Etats membres, basée sur le contenu de l'enquête annuelle.	Le LEF peut, sur base d'une analyse <i>genrée</i> de l'enquête annuelle de croissance, faire des propositions pour influencer les discussions aux réunions de Conseil (EPSCO, ECOFIN et le Conseil de printemps,). Les membres du LEF écrivent à leurs gouvernements respectifs pour demander une intégration du genre dans les programmes nationaux de réforme qui seront élaborés suite aux conclusions de ces réunions au Conseil (voir la lettre « modèle » en annexe).
mars -avril	Les Etats membres élaborent leur Programme national de réforme et leur Programme de stabilité et de convergence en se basant sur les	Les membres du LEF s'investissent dans l'élaboration du programme national de réforme dans le but d'intégrer une perspective de genre.



	<p>recommandations du Conseil européen.</p> <p>(Il faut noter que depuis 2011, le nombre de sommets européens se multiplie, complexifiant le processus, car souvent des recommandations sont adoptées à l'issue de ces réunions en rapport avec les déficits publics et les crises de la zone euro.)</p>	<p>Le secrétariat peut fournir des outils de lobbying. Pour une efficacité optimale, ceux-ci devraient être adaptés à la situation de chaque pays, prenant en compte la situation des femmes et l'égalité femmes-hommes ainsi qu'une analyse des programmes de l'année antérieure.</p> <p>Pour faciliter ce travail, le groupe d'expertes indépendantes sur le genre et l'emploi (EGGE) fait une analyse plus approfondie.</p>
juin	<p>La Commission européenne analyse les programmes nationaux de réforme et vérifie si les recommandations émises l'année précédente ont été prises en considération. La Commission se base sur cette évaluation pour faire des recommandations spécifiques à chaque pays et pour demander que les recommandations émises précédemment soient exécutées. Le Conseil européen approuve l'ensemble des recommandations en juin.</p>	<p>Le secrétariat du LEF peut analyser les recommandations spécifiques aux différents Etats membres émises par la Commission européenne et alerter le Conseil avant qu'il ne tienne sa réunion sur les manquements en matière d'égalité femmes-hommes.</p>
autonme	<p>Les Etats membres préparent leurs budgets pour l'année à venir en tenant compte des Programmes nationaux de réforme et des recommandations spécifiques.</p>	<p>Les membres et le secrétariat du LEF peuvent surveiller les programmes finaux et les analyser pour préparer les actions de lobbying pour l'année à venir.</p>

*Voir aussi: le Briefing La stratégie UE2020: questions – réponses

2. Surveiller la mise en application des textes de référence contenant les engagements pour intégrer une perspective de genre dans la stratégie 2020

En l'absence d'un objectif spécifique pour l'égalité femmes-hommes dans la stratégie 2020, quelques textes de références doivent être mentionnés :

- [European Pact for Gender Equality 2011-2020](#) (Le Pacte européen pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2011-2020) adopté par le Conseil le 7 mars 2011 demande à la Commission, le Conseil et les Etats membres d'intégrer une perspective de genre dans les mécanismes de la Stratégie 2020.
 - **'Lorsqu'ils élaborent et mettent en oeuvre leurs programmes nationaux de réforme, les États membres sont encouragés à adopter une démarche soucieuse d'équité entre les sexes** et à promouvoir des politiques d'égalité entre les sexes, en particulier en ce qui concerne les lignes directrices pour l'emploi, et sont invités à faire bon usage des indicateurs d'égalité entre les hommes et les femmes élaborés au sein du cadre d'évaluation conjointe et dans le cadre du suivi du programme d'action de Pékin dans tous les domaines d'action et processus pertinents..
 - **La Commission et le Conseil sont également invités à intégrer une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans l'examen annuel de la croissance, les avis par pays et les recommandations par pays'.**



- Les lignes directrices pour les politiques de l'emploi des États membres [[2020 Employment Guidelines](#)] font référence à l'égalité femmes-hommes notamment, la ligne directrice 7 (relative à l'emploi) : (promouvoir) *l'égalité des sexes en ce qui concerne l'égalité salariale ; Des mesures favorisant l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée devraient être conjuguées à une offre de services de garde abordables et à l'innovation sur la manière dont le travail est organisé afin d'accroître les taux d'activité, notamment des jeunes, des travailleurs âgés et des femmes* ; (promouvoir) *la création d'emplois dans tous les domaines, y compris dans les domaines des soins* ; et la ligne directrice 10 relative à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale qui précise *qu'une attention particulière (sera) accordée aux femmes et aux famille monoparentales*.
- La Stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2010-2015 [[Strategy for Equality between women and men 2010-2015](#)] adoptée par la Commission européenne en 2010 demande à la Commission de soutenir « *l'égalité entre les femmes et les hommes à l'occasion de la mise en œuvre de la stratégie Europe 2020, dans tous ses aspects et initiatives phares, surtout quand il s'agit de concevoir et d'appliquer des mesures nationales appropriées* »

Il est crucial que les membres du LEF surveillent les engagements de tous ces acteurs et leur rappellent leurs engagements pour intégrer et renforcer l'égalité femmes-hommes dans la stratégie 2020.

3. Les actions jusqu'à maintenant

1. Les actions au niveau européen

Une lettre a été envoyée aux attachés (affaires sociales, emploi et égalité) aux représentations permanentes, au sujet des recommandations émises dans l'enquête annuelle de croissance, soulignant l'absence de perspective de genre et demandant qu'elle soit ajoutée. Cette lettre contient aussi des propositions relatives à la partie quatre de l'enquête sur la lutte contre le chômage et les conséquences sociales de la crise. Cette lettre a pour but d'apporter des éléments à mettre à l'ordre du jour pour la réunion du Conseil EPSCO (Emploi, Politique sociale, Santé et Protection du consommateur) du 17 février.

Un communiqué du LEF au Conseil du 1-2 March 2012, sera rédigé en s'appuyant sur une analyse dans une perspective de genre de l'examen annuel de la croissance et des différents processus et propositions qui doivent mener à la réalisation de la stratégie européenne 2020. Les membres recevront une proposition du texte pour avis et ajouts mi-février.

2. Les actions au niveau national

Un modèle de lettre est proposé en Annexe 1. Merci de l'adapter à votre situation nationale. Vous pourrez vous servir des informations d'une étude effectuée par le Groupe d'expert-e-s de l'UE sur l'égalité femmes-hommes et l'emploi, dès que la Commission européenne rendra public le rapport final de ce groupe.

NB: à l'issue du dernier sommet des chefs d'états (30 janvier), les priorités en matière d'augmentation du taux d'emploi des jeunes ainsi que le développement des petites et moyennes entreprises (PME) ont été définis comme des priorités pour 2012.

Annexe 1 : modèle de lettre

Attn: Ministre et fonctionnaires responsables de la mise en œuvre de la stratégie Europe 2020



RE: Intégration des droits des femmes et d'une perspective de genre dans le programme national de réforme 2012

(Date)

Monsieur/Madame le/la Ministre,

En tant que membre du Lobby européen des femmes (LEF), la plus grande coalition d'organisations de femmes dans l'Union européenne (UE), (**nom de la coordination nationale**) suit de près la mise en œuvre de la stratégie Europe 2020 au niveau national. Nous ne doutons pas que les priorités qui seront élaborées prochainement seront décisives pour les années à venir. Par conséquent, nous tenons à mettre en avant une série de points visant à assurer que la stratégie de 2020 ait un impact positif sur les femmes et que l'égalité entre les femmes et les hommes soit partie intégrante des mesures prises.

Tout d'abord, **nous vous demandons de veiller à ce que le programme national de réforme intègre pleinement les droits des femmes et la perspective d'égalité femmes-hommes.** Comme vous le savez, le 7 Mars 2011, le Conseil européen emploi, affaires sociales, santé, et consommateurs a adopté le **Pacte européen pour l'égalité femmes-hommes 2011-2020**, qui encourage les États membres à intégrer une perspective d'égalité femmes-hommes et à promouvoir l'égalité des sexes dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes nationaux de réforme, particulièrement en ce qui concerne les lignes directrices pour l'emploi. Le Pacte renouvelle également l'engagement envers la réalisation des objectifs de Barcelone relatifs aux services de garde d'enfants.

Deuxièmement, tout en reconnaissant que les recommandations émises dans l'**enquête annuelle de croissance 2012** adoptée par la Commission européenne contiennent de propositions faites aux États membres pour lutter contre le chômage et les conséquences sociales de la crises, **nous vous demandons de faire en sorte que le programme national de réforme (PNR) de (nom du pays) soit plus ambitieux et plu spécifique**, en y ajoutant une perspective de genre, nous vous demandons également de renforcer la dimension inclusive et sociale de la stratégie 2020 et de faire en sorte qu'elle ait un réel effet positif sur les femmes et les hommes qui ont été le plus durement touchés par la crise. Dans cette perspective le programme devrait comprendre entre autres, des investissements à long terme par le biais des services publics dans les infrastructures sociales, dont les infrastructures d'accueil de la petite enfance, de prise en charge des personnes âgées et dépendantes et des politiques de réforme de la retraite qui tiennent compte des inégalités dont souffrent les femmes.

Cela signifie que le programme national de réforme devrait comporter un plan détaillé pour accroître l'offre des services de soins pour les enfants et autres personnes à charge, pour mettre en place des mesures spécifiques pour réduire l'écart salarial et s'attaquer à ses causes, pour prendre en compte les femmes dans les mesures pour lutter contre la pauvreté et s'assurer que les objectifs nationaux visant à réduire la pauvreté concerne aussi les femmes. Le développement des politiques d'inclusion active et le renforcement des systèmes de protection sociale sont également nécessaires. Nous attirons également l'attention sur la qualité du travail des femmes et, dans le souci d'assurer une réelle cohérence des politiques, demandons que l'ensemble du programme national de réforme, y compris ses éléments macro-économiques, soit élaboré dans une perspective d'égalité femmes-hommes.

Afin que le programme national de réforme de (**nom du pays**) puisse contenir des mesures concrètes pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines de la vie, pour lutter contre la pauvreté des femmes et pour éliminer les inégalités structurelles entre femmes et hommes dans le travail rémunéré et non rémunéré, (**Nom de la coordination nationale**) reste disponible pour coopérer à l'élaboration du programme national de réforme.



EUROPEAN WOMEN'S
LOBBY
EUROPEEN DES FEMMES

BRIEFING

Veillez agréer, **Madame Monsieur** l'expression de nos salutations distinguées,